

**DECLARATION DU PARTI CNDD A PROPOS DU REFUS SYSTEMATIQUE DE LA TENUE
DES MANIFESTATIONS ET REUNIONS PAR L'ADMINISTRATION**

Suite au refus par l'administrateur de la commune de Kanyosha de l'ouverture de la permanence du CNDD dans cette commune et l'interdiction par le Maire de la Ville de Bujumbura de la marche manifestation des organisations de la Société Civile, de même que d'autres refus dans d'autres provinces de la tenue des réunions des partis politiques, le parti CNDD porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

I. LES FAITS

I.1. Ce dimanche 31 mai 2009, le Président du parti CNDD, L'Honorable Léonard NYANGOMA devait procéder à l'ouverture solennelle d'une permanence en commune de Kanyosha en Mairie de Bujumbura. Conformément à la loi sur partis politiques et le décret sur la tenue des réunions et manifestations publiques, le camarade Bernard BATUNGWANAYO, avait régulièrement informé, en date du 28 mai 2009, le Maire de la ville de Bujumbura, M. Evrard GISWASWA et l'administrateur de Kanyosha, Monsieur BAMPOYE Ibrahim Aoudou de la tenue de cette réunion.

Cependant, à 8h00 du matin du 31 mai, alors que les militants mettaient de la peinture sur la dite maison, ils ont vu l'administrateur lui-même, avec un agent de la Documentation, Selemani dans la voiture Corolla plaque N°01 BB 2071 venir interdire les travaux de finissage de la permanence.

Les militants n'en croyaient pas en leurs yeux et ont malgré tout hissé le drapeau du parti.

Par après, ils ont vu l'agent de la Documentation, revenir et prendre lui-même le drapeau pour l'emporter on ne sait où.

Les autres policiers étaient entrain de disperser les militants venus nombreux au lieu où devrait se tenir la réunion de la circonstance.

Les organisateurs ont tout fait pour contenir la population au calme et ont informé le Président du parti de cette situation. Ce dernier a immédiatement informé certaines hautes autorités de ce pays mais en vain. Les militants qui avaient tenu bon ont vu que la situation allait s'aggraver avec l'arrivée massive des policiers et autres jeunes du parti au pouvoir et ont décidé de quitter les lieux pour éviter le pire.

Le soir du même dimanche 31 mai 2009, juste après le départ de nos militants, toutes les écritures du parti sur la permanence étaient effacées à l'encre noire.

I.2. Ce samedi 30 mai 2009, en commune GIHOGAZI, province Karuzi, un agent de la Documentation, Mme NDITIJE Florence, accompagnée de l'administrateur de la commune GIHOGAZI, M. HAVYARIMANA Jean, a bloqué le véhicule de l'Honorable Charles NIYUNGEKO,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours a la révolte contre la tyrannie et a l'oppression.
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

qui rentrait sur Karuzi, en se positionnant net devant le véhicule. Il a fallu l'intervention d'un agent de la police pour laisser le véhicule continuer la route vers Karuzi.

I.3. Dimanche le 31 mai 2009, en Commune BUHIGA, zone BUHINYUZA, Colline MUHWEZA, le Chef de Zone Buhinyuza, Monsieur Félix a instruit à Emmanuel NINGABIYE, alias GIHIMBI de « descendre immédiatement le drapeau du CNDD et de le cacher soigneusement ». La population a témoigné que l'ordre venait d'en haut à savoir du responsable du parti au pouvoir, Monsieur BUTOYI Stany.

I.4. Ce vendredi 29 mai 2009 plus de trois cent cinquante organisations de la société civile Burundaises devaient participer à une marche manifestation. Elles avaient obtenu l'autorisation du maire de la ville de Bujumbura, Maître Evrard GISWASWA. A leur grande surprise, une lettre du même maire leur signifiant que cette manifestation était refusée leur a été remise jeudi soir, après une séance marathon de deux heures avec le maire pour arrêter les modalités pratiques du déroulement de cette manifestation. Cette marche manifestation n'avait d'autre but que de dénoncer les assassinats devenus le quotidien des burundais et demander l'état d'avancement des enquêtes sur l'assassinat du Vice Président de l'OLUCOME, Ernest MANIRUMVA.

I.5. Il faut signaler que d'autres partis politiques se voient régulièrement interdire de la tenue de leurs réunions, pourtant le parti au pouvoir tiennent ses grands meetings et manifestations quand et où il veut y compris dans les établissements scolaires. En témoigne pour ne citer que ce cas récent, la réunion ce 30 mai 2009 à la Stella Matutina de tous les enseignants de Bujumbura, membres de ce parti au pouvoir.

Nous ne pouvons être exhaustif dans la présente déclaration pour relever toutes ces interdictions et refus de l'exercice du droit de réunion et de manifestation pourtant reconnu par la Constitution de la République .

II. POSITION DU CNDD

1. Face à ces agissements de l'administration à la solde du parti au pouvoir, le parti CNDD dénonce avec sa dernière énergie, ces comportements dictatoriaux et les tendances frisant le totalitarisme.
2. Le CNDD constate avec indignation que ces faits et gestes sont un signal on ne peut plus éloquent de nervosité du parti au pouvoir en perte de vitesse. Cela montre que les élections attendues pour 2010 ne peuvent se dérouler en toute sérénité. En effet, les intimidations, les menaces et la volonté délibérée du pouvoir en place pour museler les autres partis politiques, la société civile et tout le peuple sont devenues monnaie courante. Le pouvoir en place semble n'avoir rien compris de la leçon de l'histoire. Mais les démocrates burundais ne céderont jamais à la provocation.
3. Le CNDD exige du gouvernement de respecter la constitution et de laisser le peuple exercer ses droits en particulier le droit de réunion, d'association et de manifestation. Pour ce faire, le Gouvernement doit instruire toute son administration de laisser toute association ou parti politique agréé d'exercer librement. La loi précise tout simplement qu'il s'agit d'informer l'administration de la tenue d'une réunion et ou manifestation et non d'une demande d'autorisation.

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours a la révolte contre la tyrannie et a l'oppression.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

4. Le CNDD demande aux forces de défense et de sécurité de ne pas se mêler de la politique, d'observer la neutralité politique et de se défaire des réflexes partisans. Pour ce faire, le gouvernement doit organiser sans tarder des états généraux du service national des renseignements et de la Police nationale en vue de les réorganiser sur de nouvelles bases. Ces services se comportent aujourd'hui comme des milices au service du parti au pouvoir.
5. Le CNDD, rappelle que de tels agissements constituent non seulement une violation grave de la loi mais aussi des provocations qui peuvent avoir des conséquences graves imputables au pouvoir en place.
6. Le CNDD lance un appel à la population en général, à la société civile et aux partis politiques épris de liberté et de démocratie en particulier, de ne pas se laisser intimider mais plutôt se mobiliser pour constituer un Forum démocratique que nous avons déjà appelé « IKIBIRI », pour veiller et faire avancer les acquis de la démocratie obtenus avec beaucoup de sacrifices. Le CNDD demande à la population de rester serein pour de ne pas retomber dans les violences dans lesquelles le parti au pouvoir semble vouloir nous conduire.
7. Enfin le CNDD interpelle l'opinion tant nationale qu'internationale d'exercer toutes les pressions nécessaires pour ramener le pouvoir en place à l'ordre.
8. En tout état de cause, le CNDD se réserve le droit de porter plainte et d'exiger le dédommagement pour les dépenses déjà engagées dans la préparation des réunions régulièrement et légalement annoncées mais interdites à la dernière minute, y compris le droit de demander les dommages et intérêts et toute l'opinion sera témoin de la suite y réservée.

FAIT A BUJUMBURA, LE 31 mai 2009

Pour le Parti CNDD,

Député Léonard Nyangoma



Président

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours a la révolte contre la tyrannie et a l'oppression.
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.